

Enjeux des documents gris :  
sont-ils communicables,  
exploitables, confidentiels ?

Sont-ils le reflet des documents d'archives ?

# De quoi parle-t-on ?

## Exemple de différents documents :

## Les auteurs de l'étude ■



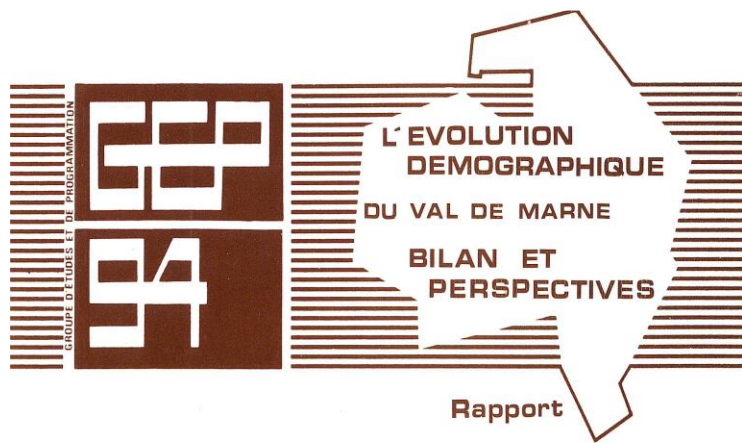
Janvier 1997

2998 w 38

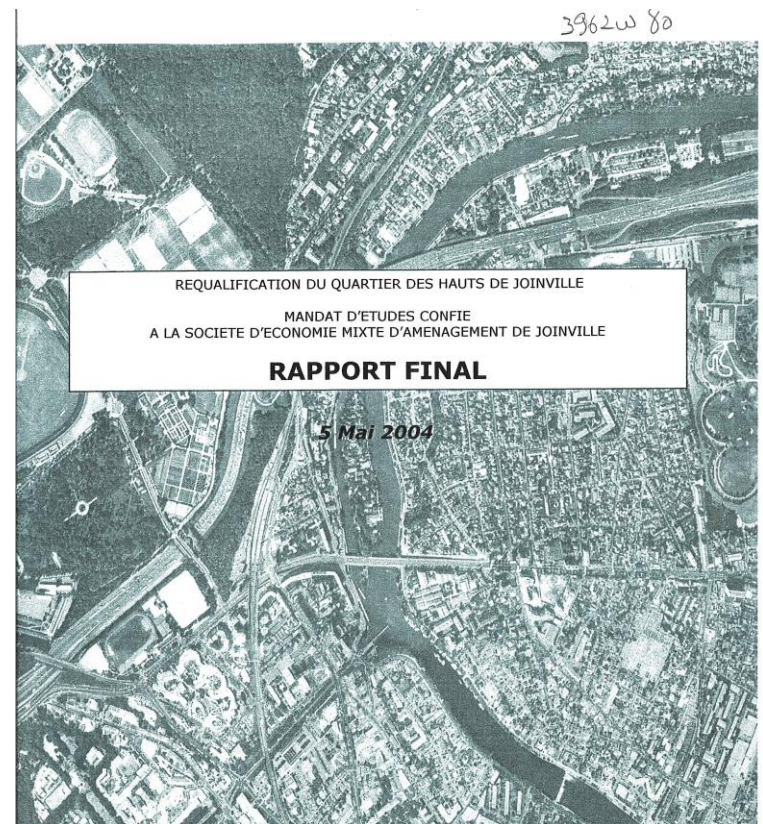
La présente étude a été réalisée à la demande de :  
**La SNCF - Direction de Paris Est**  
Place du 11 novembre 1918  
75745 Paris Cedex 10.

Elle a été effectuée par :  
**SETEC TPI**  
Tour Gamma D  
58, quai de la Rapée  
75782 Paris Cedex 12  
**Minea SARL**  
8, rue des Cottages  
Montmartre  
75018 Paris

Gare Eole du Plant - Présentation de l'opération - 3



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT DU VAL DE MARNE





## CONCERTATION PRÉALABLE SUR LE PROJET

Dès le mois de septembre 2010, le Conseil général du Val-de-Marne met en place les conditions nécessaires pour permettre à chacun de s'informer sur le projet et de donner son avis. À l'issue de cette concertation, il présentera un projet d'aménagement partagé par tous.

### QUI PEUT PARTICIPER ?

La démarche de concertation s'adresse à tous : habitants, usagers du domaine, membres des établissements installés dans le domaine, élus, acteurs économiques et sociaux des villes limitrophes...



### COMMENT PARTICIPER ?

- ❖ **Des outils pour s'informer**  
Une exposition est à découvrir dans le domaine Chérioux (bâtiment A), à la Mairie de Vitry-sur-Seine ainsi qu'à l'Hôtel du Département, à Créteil. Les informations sur le projet sont à consulter sur [www.cg94.fr/chérioux](http://www.cg94.fr/chérioux)
- ❖ **Des permanences pour échanger**  
Une permanence est mise en place durant toute la période de concertation, chaque 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> mercredi du mois, de 14h à 17h, au domaine Chérioux (bâtiment A)
- ❖ **Des registres pour s'exprimer**  
Disponibles à la Mairie de Vitry-sur-Seine, au domaine Chérioux (bâtiment A), au Conseil général (direction de l'Aménagement et du Développement territorial : 1, rue le Corbusier, à Créteil)
- ❖ **Une boîte mail pour donner son avis à toute heure**  
[concertation-chérioux@cg94.fr](mailto:concertation-chérioux@cg94.fr)
- ❖ **Des réunions publiques pour débattre**  
En présence des élus et services du Conseil général et de la Ville de Vitry-sur-Seine

Prochainement  
RÉUNIONS  
PUBLIQUES  
D'INFORMATION

Les dates seront



## CHÉRIOUX UN DOMAINE EN DEVENIR

PROJET D'AMÉNAGEMENT  
DU DOMAINE DÉPARTEMENTAL  
CHÉRIOUX  
CONCERTATION PRÉALABLE

PLUS D'INFOS  
[cg94.fr](http://cg94.fr)



A R T / L Y C E E S

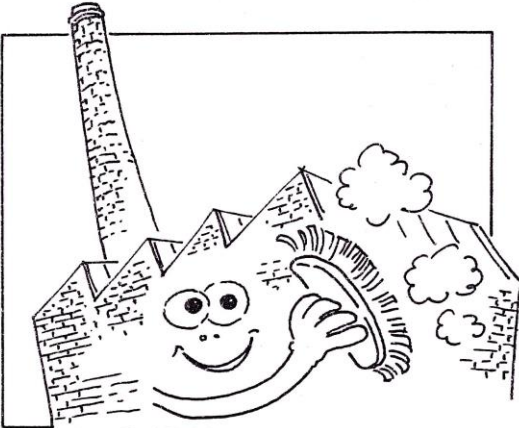
1 9 5 1 • 1 9 9 3



LE 1% ARTISTIQUE  
EN RÉGION ILE-DE-FRANCE



# DDE DU VAL DE MARNE



REUTILISATION DE  
FRICHES INDUSTRIELLES  
5 études de cas  
septembre 1985



Bernard  
Sallet  
Consultants

15.11  
Cat → Dam

LES RESULTATS DU RECENSEMENT 1990  
DANS LE VAL DE MARNE, ET LES  
PRINCIPALES EVOLUTIONS  
OBSERVABLES DEPUIS LES  
RECENSEMENTS PRECEDENTS.





**ALFORTVILLE 94140  
Z.A.C. DU MARCHÉ**



**DOSSIER DE CREATION**

**Michel BEAUVAIS  
Pierre BONANNI**

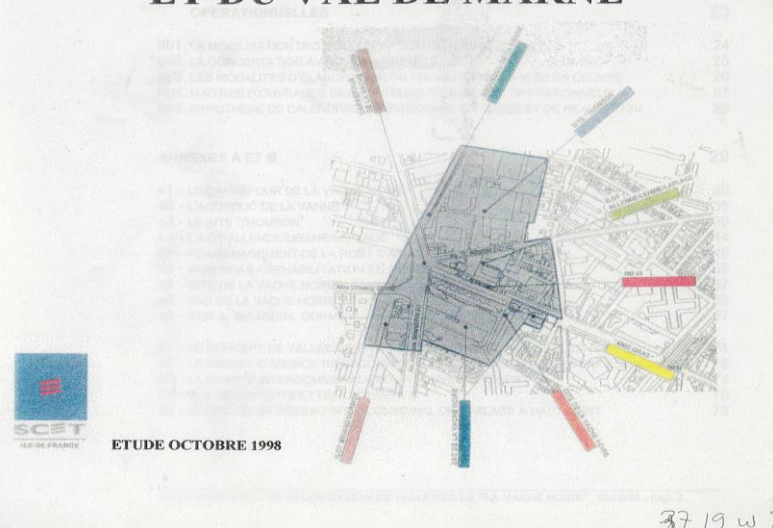
Architecte dpig Urbaniste sfu  
Urbaniste  
3 rue Charles Weiss 75015 PARIS - Tél. 45 31 50 89 Fax 45 31 96 05  
Juin 1993



SOMMAIRE  
**"LA VACHE NOIRE"**



**ENTREE DE LA VILLE D'ARCUEIL  
ET DU VAL DE MARNE**



# Autres exemples de littérature grise

Thèses,  
mémoires,  
rapport d'activités rédigés par les stagiaires,  
rapport de la cour des comptes,  
Présentation power point  
Projet Scientifique Culturel et Educatif, etc....



La propriété intellectuelle est reconnue quand elle présente un caractère d'originalité : empreinte de l'auteur.

L.111-1 : oeuvre de l'esprit

**L.112-1** : Les dispositions du présent code protègent les droits des auteurs sur toutes les oeuvres de l'esprit, quels qu'en soient le genre, la forme d'expression, le mérite ou la destination.

Est considérée comme œuvre : la littérature au sens large, quand il y a création intellectuelle.

Donc : la littérature grise, qu'elle soit composée par une personne physique ou morale, dans le cadre de ses fonctions, ou non, commandée ou non, collective reste une œuvre de l'esprit.

A ce titre, elle est protégé par le droit d'auteur qui est moral et/ou patrimonial.

L113-2 : l'oeuvre

Est dite de collaboration

Est dite composite

Est dite collective

Au même titre qu'un ouvrage « classique » la littérature grise constitue de l'information documentaire qui est associé aux archives telles qu'elles sont définies dans le code du patrimoine :

- les informations sont associés à une question qui s'est posée sur le territoire : urbanisme, aménagement, fait sociétal.
- il est impératif de les dater et d'expliquer le contexte de la commande ou de la rédaction.



La littérature grise est un complément à l'archive administrative, au même titre qu'un enregistrement sonore, un film, des flyers, une affiche etc.. Souvent dans le cas d'étude ou rapport, elle fait partie d'un processus de décision.

A ce titre, comme les documents d'archives les mêmes règles de communicabilité s'appliquent sauf :

- si dans la commande de l'étude ou du rapport les auteurs ne souhaitent pas la divulgation de leur travail à « l'extérieur » et cela doit être écrit dans la commande
- l'auteur de la thèse ou du rapport de stage, du mémoire souhaite la non communication de ses écrits sans contrôle (signalement)
- si les informations sont d'ordre du secret industriel et commercial (rapport sur l'efficacité d'un médicament, des fouilles industrielles, rapport de pollution..)
- si les informations contenues dans le document ne sont pas contextualisées, non datées.

La littérature grise est un complément à l'archive administrative, au même titre qu'un enregistrement sonore, un film, des flyers, une affiche etc.. Souvent dans le cas d'étude ou rapport, elle fait partie d'un processus de décision.

A ce titre, comme les documents d'archives les mêmes règles d'exploitation et de diffusion s'appliquent :

- en respectant du droit d'auteur même si c'est une oeuvre de collaboration, composite ou collective. Citer, copyright + date + producteur (celui a rémunéré les auteurs)
- l'exploitation ou la diffusion dans un autre contexte que celui de la commande et à ceux qui l'ont passé peut être réduit à la demande de l'auteur mais signalé dans le contrat. Souvent rien n'est signalé dans le bon de commande et c'est donc le commanditaire/producteur qui s'occroît les droits.



## Pour conclure :

La littérature grise constitue un socle documentaire associé à des archives administratives, longtemps considérée comme secondaire, nécessitant des informations supplémentaires (la commande, dans quelles circonstances, pourquoi, par qui, le commanditaire, date etc) souvent non indiquées dans l'introduction de certains travaux et nécessaire à contextualiser la demande.